

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-33

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Brigand, M. Liégeois, Mme Gruet,  
M. Neuder et M. Rolland

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	50 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	50 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Essentiels à l'accueil des enfants en situation de handicap à l'école, les Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) souffrent d'un manque de reconnaissance et de moyens pour mener à bien l'ensemble de leurs missions. C'est pourquoi, afin de rendre ce métier indispensable plus attractif, cet amendement propose de donner des moyens supplémentaires à l'Education Nationale pour permettre à chaque enfant d'avoir accès au matériel pédagogique adapté nécessaire à son parcours de scolarisation.

Dans ce projet de budget pour 2026, le nombre de recrutements d'AESH recule alors que les prescriptions d'aides humaines émises par les MDPH ne cessent d'augmenter, que des milliers d'enfants restent effectivement dépourvus d'AESH ou ne bénéficient pas de leur présence à hauteur du volume horaire qui leur a été accordé.. De plus, des AESH voient leur secteur d'intervention s'élargir sans compensation.

Afin d'engager un électrochoc en faveur d'une rémunération plus juste, d'un véritable statut et de meilleures conditions de travail des AESH, cet amendement propose d'augmenter de 50 millions d'euros les crédits alloués à l'action 3 relative à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap du programme « Vie de l'élève » en prélevant en conséquence 50 millions d'euros sur l'action 08 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien à la politique de l'éducation nationale » de la même mission.

Les auteurs ne souhaitant en aucun cas minorer les crédits dédiés à l'Éducation nationale, ils appellent le gouvernement à lever le gage.